

**La marque du titre**

# Approaches to Semiotics

60

*Editorial Committee*

Alain Rey  
Roland Posner  
Thomas A. Sebeok

MOUTON PUBLISHERS • THE HAGUE • PARIS • NEW YORK

# La marque du titre

*Dispositifs sémiotiques d'une  
pratique textuelle*

Leo H. Hoek

MOUTON ÉDITEUR    LA HAYE • PARIS • NEW YORK

Ce travail a bénéficié de l'assistance financière de l'Organisation Néerlandaise pour le développement de la Recherche Scientifique (Z.W.O.). Qu'elle en soit ici remerciée.

ISBN: 90 - 279 - 3319 - 7 (Mouton, La Haye)

2 - 7193 - 0892 - 7 (Mouton, Paris)

© 1981, Mouton Publishers, The Hague, The Netherlands

Printed in the Netherlands

Je préfère, devant l'agression, rétorquer que des contemporains ne savent pas lire –

Sinon dans le journal; il dispense, certes, l'avantage de n'interrompre le chœur de pré-occupations.

Lire –

Cette pratique –

Appuyer, selon la page, au blanc, qui l'inaugure son ingénuité, à soi, oublieuse même du titre qui parlerait trop haut: et, quand s'aligna, dans une brisure, la moindre, disséminée, le hasard vaincu mot par mot, indéfectiblement le blanc revient, tout à l'heure gratuit, certain maintenant, pour conclure que rien au-delà et authentifier le silence –

(Mallarmé, *Le mystère dans les lettres*)



# Table des matières

Avant-propos	xi
<b>0. PROBLÉMATIQUE DU TITRE</b>	
0.1 La légitimité de l'objet d'étude: le titre	1
0.2 La méconnaissance des problèmes du titre	3
0.3 Etat présent de la "titrologie"	7
0.3.1 La préhistoire de la "titrologie"	7
0.3.2 Les études prescriptives	9
0.3.3 Les études descriptives	11
<b>1. PRÉLIMINAIRES A UNE SÉMIOTIQUE DU TITRE</b>	
1.0 Plan	17
1.1 Préliminaires méthodologiques	17
1.1.1 L'objet de recherche	17
1.1.2 La méthode hypothético-déductive	22
1.1.3 Description et explication	24
1.1.4 Méthodologie et idéologie	25
1.2 Préliminaires sémiotiques	27
1.2.1 Le titre comme signal communicatif	27
1.2.2 Le titre comme objet de la sémiotique descriptive	29
1.2.3 Le titre comme objet graphématique et comme objet linguistique	37
1.2.3.1 La scription du titre	37
1.2.3.2 Sémiotique et linguistique	41
<b>2. SYNTAXE DU TITRE</b>	
2.0 Plan	49
2.1 La compétence discursive	49
2.2 Titres et semi-grammaticalité	54
2.2.1 Un style elliptique et nominal	54
2.2.1.1 Un style elliptique	54
2.2.1.2 Un style nominal	61

2.2.2	La semi-grammaticalité du langage des titres	66
2.2.2.1	Grammaticalité et acceptabilité	66
2.2.2.2	Grammaticalité et semi-grammaticalité	69
2.3	Types d'écarts	72
2.3.1	Les constituants des titres	72
2.3.1.1	Les types nominaux	72
2.3.1.2	Les types adverbiaux	74
2.3.1.3	Les types adjectifs	76
2.3.1.4	Les types phrastiques	82
2.3.1.5	Les types interjectifs	83
2.3.2	La dérivation des titres	83
2.3.2.1	Les règles constitutives de base	86
2.3.2.2	Les règles de transformation	88
2.3.3	Typologies syntaxiques du titre	91
2.4	La syntaxe du titre secondaire	94
3.	SÉMANTIQUE DU TITRE	
3.0	Preliminaires	99
3.1	Conceptions sémantiques	100
3.2	Structures sémantiques du titre	101
3.2.1	Structures thématiques du titre	102
3.2.1.1	Les formateurs	104
3.2.1.2	Les opérateurs métafictionnels	108
3.2.1.3	Les opérateurs fictionnels	111
3.2.1.3.1	Les arguments	111
3.2.1.3.1.1	Les éléments constitutifs du monde narratif:	
	(a) opérateurs actantiels	112
	(b) opérateurs temporels	115
	(c) opérateurs spatiaux	116
	(d) opérateurs objectaux	117
	(e) opérateurs événementiels	118
3.2.1.3.1.2	Les thèmes et commentaires	120
3.2.1.3.2	Les prédicats	120
3.2.2	Fonctionnement sémantique de quelques titres	125
3.2.2.1	Titres à opérateur actantiel	126
3.2.2.2	Titres à opérateur spatial	128
3.2.2.3	Titre à opérateur temporel	129
3.2.2.4	Titres à opérateur événementiel	130
3.2.2.5	Titre à opérateur objectal	131
3.2.2.6	Titre à opérateur métafictionnel	132
3.2.3	Structures rhétoriques du titre	133
3.2.3.1	L'ambiguïté sémantique du titre	133

3.2.3.2 Les figures rhétoriques	135
3.3 La sémantique du titre secondaire	141
<b>4. SIGMATIQUE DU TITRE</b>	
4.0 Les relations sigmatiques	143
4.1 Autonomie et hétéronomie	145
4.2 Le titre et le co-texte	149
4.2.1 Les relations sémantico-syntaxiques	152
4.2.2 Les relations logico-sémantiques	170
4.2.3 Les relations pragmatiques	182
4.3 L'intertitularité	183
4.3.1 Le domaine de la citation	186
4.3.2 La nature de la citation	187
4.3.3 La technique de la citation	194
4.3.4 Le fonctionnement de la citation	195
4.3.5 La citabilité	197
4.4 La sigmatique du titre secondaire	200
4.5 Onomastique et intitulation	206
4.5.1 Onomastique linguistique	206
4.5.1.1 Le statut linguistique du nom propre: code, référence, métalangage	206
4.5.1.2 La syntaxe du nom propre	215
4.5.1.3 La sémantique du nom propre	218
4.5.1.4 La sigmatique du nom propre	221
4.5.2 Onomastique poétique	224
4.5.2.1 L'origine du nom propre et les procédés dénominatifs	224
4.5.2.2 Les types de dénomination	227
4.5.2.3 La remotivation des noms propres fictionnels	228
4.5.2.3.1 La remotivation culturelle des NP <sub>f</sub>	232
4.5.2.3.2 La remotivation discursive des NP <sub>f</sub>	234
4.5.2.4 La référentialité des noms propres fictionnels	239
4.5.2.5 La fonctionnalité des noms propres fictionnels	240
<b>5. PRAGMATIQUE DU TITRE</b>	
5.0 Pragmatique et théorie du texte	244
5.1 La structure pragmatique du titre	246
5.1.1 Les actes de parole	246
5.1.2 La performativité	249
5.2 Les structures du contexte	255
5.2.1 Les locuteurs et les interlocuteurs	257
5.2.2 Le temps et le lieu de communication	261
5.2.3 Les présuppositions	261
5.2.4 Les types de contextes	264

5.2.5 Les conditions de félicité	266
5.2.5.1 Les conditions de félicité de la situation de communication	267
5.2.5.2 Les conditions de félicité des interlocuteurs	268
5.3 Fonctions et effets du titre	273
5.3.1 Les fonctions du titre	274
5.3.1.1 Fonction de l'énoncé intitulant locutionnaire	274
5.3.1.2 Fonctions de l'énoncé intitulant illocutionnaire	275
5.3.1.3 Fonctions de l'énoncé intitulant perlocutionnaire	277
5.3.2 Les effets du titre	279
5.3.2.1 Idéologie et dissimulation	280
5.3.2.2 L'autorité du titre	283
5.3.2.3 Le titre dans l'appareil scolaire	287
Conclusions générales	291
Bibliographie	305
Index des noms	351
Index analytique	363

## Avant-propos

Les signes imprimés qui marquent sur la page de titre l'ouverture du texte qu'ils intitulent, forment le **discours intitulant**. Chaque texte porte ainsi une marque indélébile: le titre est la marque du texte et "par lui le texte subit une parfaite oblitération" (Ricardou, 1978, 145). Le discours intitulant, lui, porte à son tour certaines marques, dont l'ensemble constitue le **modèle général du titre**. Au point d'intersection de la théorie littéraire, de la linguistique et de la sémiotique, *La marque du titre* voudrait être une description sémiotique tant des marques laissées par le titre sur le texte que des marques distinctives, propres au titre: le titre marque et est marqué, en même temps.

La description vise la production d'un modèle qui comprendra les **universaux du titre**; il ne s'agit pas de l'analyse d'un corpus de titres. L'analyse sémiotique des titres de périodes éloignées et de genres différents ne peut ni ne veut décrire leur spécificité historique. Le modèle général, élaboré à partir de la spécificité formelle du titre et mis à l'épreuve par des descriptions de titres fort différents, est universel par rapport à l'ensemble des titres observés; le modèle général n'est pas universellement valable: la valeur du modèle que nous proposons est limitée temporellement et spatialement à la culture française depuis la fin du Moyen Age. Les universaux sont des catégories sémiotiques qui permettent la description du discours intitulant (cf. Grivel 1978). La description de la **spécificité historique** doit être basée sur la confrontation du modèle général avec un corpus de titres homogène et soigneusement circonscrit. Par rapport au modèle général le titre individuel est toujours quelque peu déviant par suite de cette spécificité; le titre individuel ne peut pas être obtenu mécaniquement par analogie avec le modèle général.

Un chapitre préliminaire expose l'**état présent** des études du titre; les problèmes que pose le titre sont esquissés et des arguments sont apportés pour défendre la légitimité de l'objet d'étude. Notre descrip-

tion sémiotique du titre appelle dans le premier chapitre un éclaircissement de la trajectoire **théorique et méthodologique** suivie dans les chapitres suivants; l'appareil descriptif sémiotique est mis en place. Le deuxième chapitre entend présenter une **description syntaxique** du titre; la nature semi-grammaticale du titre, son style elliptique et sa forme nominale sont examinés; les divers types d'écarts de la norme sont décrits. Le troisième chapitre est consacré à l'analyse des **structures sémantiques et rhétoriques** d'un ensemble de titres romanesques romantiques français. Le quatrième chapitre traite des **relations "sigmatiques"** entre le titre et le texte qu'il désigne, et de celles entre le titre d'un texte et d'autres titres ou textes; il présente une analyse approfondie du titre en tant que nom propre d'un texte. Le dernier chapitre est consacré à l'**étude pragmatique** de l'énoncé intitulant comme acte de parole performatif; les structures du contexte communicatif du titre, ainsi que ses fonctions et ses effets idéologiques sont pris en considération. Quant à la description sémiotique du **titre secondaire**, elle se trouve répartie sur les différents chapitres d'après l'aspect traité. Nous avons laissé hors de considération les **titres de chapitre**, dont les structures sont parfois analogues à celles du grand titre mais dont les fonctions sont différentes.

Le titre, qui forme l'objet de notre description sémiotique, est au fond un objet artificiel: tel qu'il est décrit, le titre constitue le produit de la transcription par un bibliographe, qui procède volontiers à une grammaticalisation factice; le titre trop long est raccourci; la typographie, la mise en page et la ponctuation du titre ne sont souvent pas respectées; tout cela pour conformer l'exemplaire à la série, l'individu au modèle. Ainsi la *Bibliographie de la France* (1833) ajoute au titre balzacien son épigraphe: "4802. LE MÉDECIN DE CAMPAGNE. Aux coeurs blessés, l'ombre et le silence (de Balzac). Deux volumes in-8° etc." En fait, le titre ne se présente pas isolément; il fait partie d'un bloc typographique, la **page de titre**. Aussi, faudra-t-il compléter la description sémiotique du titre par une analyse **bibliographique**, faite dans une perspective sémiotique, pour rendre compte des structures matérielles de la page de titre avec sa typographie et sa mise en page. La matière bibliographique est fondamentale pour la description sémiotique du titre: syntaxe, sémantique, typographie et mise en page y sont en fait inséparables. De ce point de vue la portée de notre travail est donc limitée; la distinction entre aspects sémiotiques et aspects bibliographiques est opératoire et provisoire (cf. Hoek *en préparation*).

L'**objectivité** que nous poursuivons dans cette étude doit être défi-

nie "par la tentative pour rendre explicite le système de valeurs sous-jacent au propre travail théorique" (Zima, 1978, 98; cf. Barthes, 1966a, 20, 62). Une telle explicitation relève de l'ordre **poétique** et **politique** à la fois: nous croyons que les textes sont conditionnés par des forces historiques, sociales et économiques; nous sommes convaincu que le contenu idéologique d'un texte et la conception du monde qu'il exprime sont fondamentaux dans l'interprétation et l'évaluation; nous nous méfions de toute doctrine poétique qui se base exclusivement sur des éléments irrationnels, extra-textuels ou purement formalistes pour expliquer le texte; la procédure d'analyse du texte ne peut être que dialectique, étant donné que la relation entre la base économique et la superstructure politique et idéologique est, elle aussi, dialectique plutôt que normative (cf. Steiner, 1967, 310).

Il ne paraît guère possible de surestimer l'importance du langage des titres dans la vie sociale (enseignement, librairies, bibliothèques, journaux, vie scientifique, etc.): "ces indications ont un rôle immense dans la vie, et exercent une influence sensible sur le développement de la langue" (Brunot, 1922, 7). L'analyse du rôle ambigu que joue le titre par rapport au texte qu'il désigne et vis-à-vis de ses usagers, contribue à une meilleure compréhension du fonctionnement réel des textes dans une société.

Pour rehausser la lisibilité, l'emploi de notes de bas de page a été évité; elles sont remplacées par des notes dans le corps du texte, intitulées REMARQUE, PARALLÈLE, DÉMONSTRATION, DIGRESSION, EXEMPLE, PRÉCISION, etc., qui ont l'avantage de marquer la place qu'occupent ces considérations au sein du raisonnement. Les exemples de titres reproduits dans le texte sans indication d'auteur ni de date désignent des récits et sont extraits de la *Bibliographie de la France* du 1<sup>er</sup> janvier 1830 au 31 décembre 1835 (cf. Hoek 1973); dans les autres cas, seul le nom de l'auteur a été ajouté. Lorsque la mention du titre secondaire n'est pas indispensable à l'exemple, nous nous limitons à la citation du titre principal. Les titres fictifs sont précédés d'un astérisque; les titres agrammaticaux sont précédés de deux astérisques.



## Problématique du titre

Il est même inévitable de commencer par où l'oeuvre commence: par le point de départ qu'elle se donne, son projet, ou encore ses intentions, lisibles sur tout son long comme un programme. C'est aussi ce qu'on appelle son *titre*.

(Pierre Macherey, *Pour une théorie de la production littéraire*)

### 0.1 LA LÉGITIMITÉ DE L'OBJET D'ÉTUDE: LE TITRE

La société bourgeoise occidentale est impensable sans les moyens de communication modernes, dont le plus important, le plus ancien et le plus généralement répandu est sans doute le **texte** (cf. Derrida 1967). Production, diffusion et réception de textes forment autant de conditions nécessaires au fonctionnement de cette société. Le texte doit cette place de choix d'abord au fait qu'il est un moyen de **communication de masse** et ensuite au fait qu'il est **quasi-anonyme**. Souvent, le lecteur-récepteur ignore tout de l'instance émettrice du texte, jusqu'à son nom; c'est le cas de certains textes publicitaires, comme les affiches et les slogans. L'étude de la production, de la réception et de la structuration du texte est particulièrement importante pour acquérir une connaissance approfondie du **fonctionnement** d'un texte dans une société donnée.

Une fois accepté le **texte** comme objet d'étude, le problème se pose de savoir "par où commencer?" (cf. Barthes, 1970a, 3). Nous croyons qu'il faut **commencer l'étude du texte par celle de son titre**: le titre a la primauté sur tous les autres éléments composant le texte. Nous

## 2 *La marque du titre*

parlons ici de primauté dans un double sens: le titre est non seulement cet élément du texte qu'on perçoit le premier dans un livre mais aussi un élément autoritaire, programmant la lecture. Cette suprématie de fait influence toute interprétation possible du texte.

Notre affirmation cache deux présuppositions importantes, dont la première est que **tout texte porte un titre**. Ici une restriction s'impose: disons plutôt que tout texte est susceptible de porter un titre. Car, si le texte peut porter un nom, une étiquette, un titre, pour être désignable et identifiable, il existe aussi des textes qui peuvent se dispenser de porter un titre dans le sens strict du mot (tracts, par exemple); ceux-ci sont traditionnellement désignés par leurs premiers mots, l'incipit, ou par leur contenu global. Il n'est donc pas vrai que le texte, démuné de titre, tombe dans un chaos sémiotique où les choses n'ont pas de noms, faute de signifiants (cf. Levin, 1977, *xxiii*). L'identification d'un texte non intitulé doit être prise en charge par la situation de communication où le texte est inséré et qui place ce texte dans un contexte verbal ou situationnel plus ou moins précis; ainsi, dans le cas d'un tract politique non signé, distribué pendant une manifestation politique, le contexte suffit à déterminer cette situation de communication et particulièrement le parti ou le groupe émetteur, le public visé, les motifs cachés, les effets espérés, etc. (cf. § 5.2.4 c).

La deuxième présupposition implique que **le titre est autonome par rapport au texte** (cf. § 4.2), implication qui ne paraît pas évidente. Parfois on ne considère pas le titre comme une partie intégrante de son texte (par exemple Gray, 1975, 179 et Kellman, 1975, 153: "titles are rarely *in* works of art (...) titles are extrinsic, perhaps even aesthetically irrelevant") et souvent il n'est même pas pris en considération dans l'analyse de texte, en vertu d'axiomes qui restent le plus souvent implicites. Quelquefois, le titre est considéré comme partie intégrante du texte (cf. Levenston, 1978, 66, 79). L'incertitude du statut à accorder au titre est générale: il paraît à la fois faire et ne pas faire partie du texte (cf. Bronzwaer, 1978, 18 note 15, Mouillaud, 1973, 157 ou Scherner, 1976, 300). Le titre, qui figure sur une page à part, est en effet étranger au texte par sa typographie, ses structures syntaxiques et sémantiques et par son fonctionnement. Mais il faut reconnaître aussi que le titre forme une unité étroite avec le texte: il n'est pas choisi arbitrairement; il est choisi en fonction de la lecture du texte qu'il annonce. Aussi adopterons-nous l'hypothèse selon laquelle **le titre est un élément autonome quoique non indépendant** (cf. § 4.2).

Plusieurs arguments doivent convaincre le chercheur de l'intérêt

qu'il a à commencer l'étude d'un texte par celle de son début, le titre. D'abord, on constate que **le titre ouvre le texte** et en constitue le point de départ naturel. **Le titre se trouve dans un rapport paradigmatique avec le texte**, dont il constitue un résumé, au moins, partiel: primant l'ensemble du texte, le titre demande à être rapproché de chaque phrase, de l'initiale à la finale. C'est dans le titre que se manifeste déjà le sens du texte (cf. Rey-Debove, 1979, 699), non seulement dans le cas des titres de récits mais aussi dans celui des titres de presse: "L'étude des titres ... est un des exercices les plus instructifs de l'analyse de presse" (Agnès et Croissandeau, 1979, 47). Ensuite, le titre constitue cette partie du texte par laquelle celui-ci **s'affiche** et s'offre ouvertement à la lecture, généralement dès la couverture ou dès le dos du volume. Si le titre est bien choisi, il contribue considérablement au succès commercial du texte: "Un beau titre est le **vray proxenete** d'un livre, et ce qui en fait faire le plus prompt débit" (Furetière, cité dans Hélin, 1956, 139; cf. Escarpit, 1964, 67 note 2, Galliot, 1955, 349 et Grivel, 1973a, 170). Puis, en tant qu'enseigne du texte, le titre mène une vie plus ou moins indépendante du texte. La **diffusion** du titre, beaucoup plus large que celle du texte, est particulièrement stimulée par l'enseignement traditionnel de l'histoire de la littérature et par le système de scolarisation en général; le titre est sans doute la partie la plus citée d'un texte: "Interroger un roman à partir de son titre est du reste l'atteindre dans l'une de ses dimensions sociales, puisque le titre résulte de la rencontre de deux langages, de la conjonction d'un énoncé romanesque et d'un énoncé publicitaire" (Duchet, 1976, 143). Nous supposons que c'est au niveau du titre qu'on peut repérer le discours (ou la parole) social(e) (cf. Dubois 1973, Duchet 1976, Kristeva 1970), où se croisent un langage romanesque (ou fictionnel), un langage publicitaire et un langage idéologique, propres à une époque déterminée. Finalement, le titre est l'élément le plus important de la page de titre, qui doit être considérée comme l'"état civil" d'un texte: cette page de titre peut en marquer le "nom" (le titre), la "profession" (la fonction du titre qui prélude au contenu du texte), le "domicile" (la marque de l'éditeur), la "date de naissance" (l'année de publication) et l'"autorité émettrice" (le nom d'auteur).

## 0.2 LA MÉCONNAISSANCE DES PROBLÈMES DU TITRE

Le texte se trouve au centre d'intérêt de nombreuses disciplines: linguistique, théorie littéraire (disposition rhétorique, structures narra-

#### 4 La marque du titre

tives, typologie, etc.), sociologie (production, réception, conditionnement psychosocial et idéologique), psychologie (psychanalyse, psychocritique), philologie, bibliologie, etc. Malgré l'importance du titre et l'envergure qu'a prise l'étude du texte, la grande majorité des études consacrées au texte ignore toujours jusqu'à l'existence du titre, ou, de toute façon, sousestime son importance et néglige ses problèmes: "Es gibt kaum ein grösseres Missverhältnis auf literarischem Gebiet als das zwischen der aufdringlichen Anziehungskraft des literarischen Titels im öffentlichen Leben und seiner Geringschätzung durch Literaturwissenschaft" (Kuhnen, 1953, 3). A quelques exceptions près (les travaux de Duchet, de Furet et Fontana, de Grivel et ceux du groupe Mu) la **critique littéraire** ignore le problème: ni Bantel 1972, ni Best 1972, ni Ducrot et Todorov 1972, ni Wellek et Warren 1966 ne mentionnent le titre. Si toute **histoire de la littérature** fourmille de titres, ils n'y figurent pas autrement que comme des étiquettes. La **monographie littéraire** consacre parfois un ou deux alinéas à la discussion d'un titre particulier, qui est toujours révélateur ou significatif, parfois étrange, énigmatique et secret. La monographie ne dépasse pas le cadre du texte à discuter et ne pose pas le problème au niveau théorique; rarement le chercheur présente une analyse sémique ou idéologique: Dubois (1973, 9, 57-58, 106-107) et Hemmings 1970 forment d'heureuses exceptions. La monographie se borne généralement à présenter une interprétation du titre: Mouillaud (1973, 156-165) rappelle les explications les plus courantes du titre *Le rouge et le noir* (Stendhal); maints articles sont consacrés à l'étude de tel ou tel titre particulier; cherchant leur inspiration dans la philologie, l'histoire des idées ou la critique thématique, ils visent toujours à éclaircir l'emploi concret du titre en question et à en présenter une interprétation.

EXEMPLES 1: Amossy et Rosen 1978 (Apollinaire, Desnos), Bailey 1977 (Sartre, *Le mur*), Blinkenberg 1950 (Montaigne, *Essais*), Boase 1968 (Montaigne, *Essais*), Casadei 1980 (Tozzi), Cloonan 1973-1974 (Racine), Conner 1963 (Balzac), Desné 1974 (Jean Meslier, *Testament / Mémoire*), Diorio 1972 (Stendhal, *Le rouge et le noir*), Fabre 1975 (Huysmans), Geerts 1976b (Gide, *L'immoraliste*), Griffin 1967 (Montaigne, *Des coches*), Hemmings 1970 (Flaubert, *Madame Bovary*), Imbert 1971 (Stendhal, *Le rouge et le noir*), Kamerbeek 1970 (Malraux, *La condition humaine*), Mitterand 1979 (Guy des Cars), Richard 1979b (Perse, *Anabase*), Vivier 1973 (Verlaine, *Sagesse*), Wentzlaff-Eggebert 1972 (La Rochefoucauld, *Réflexions ou sentences et maximes morales*).

La **critique philologique** se hâte de comparer les variantes du titre envisagées par l'auteur.

EXEMPLES 2: Henri Guillemin (1968, 16): "Zola s'était proposé à lui-même plusieurs titres pour son roman: *"La Lézarde"*, *"La Maison qui craque"*, *"L'orage qui monte"*, ou encore: *"L'avenir qui souffle"*, *"Le Sang qui germe"* ... Qui "germe"? Il a trouvé *Germinal*. Comme il l'écrira à van Santen Kolff, ce titre-là, "c'est un coup de soleil qui éclaire toute l'oeuvre". Ou encore Jouanny (1972, 42) citant Zola: "Quant au titre, *La Bête humaine*, il m'a donné beaucoup de mal, je l'ai cherché longtemps. Je voulais exprimer cette idée: l'homme des cavernes resté dans l'homme de notre XIXe siècle, ce qu'il y a en nous de l'ancêtre lointain. D'abord j'avais choisi: *Retour atavique*. Mais cela était trop abstrait et ne m'allait guère. J'ai préféré *La Bête humaine*, un peu plus obscur mais plus large; et le titre s'imposera, lorsqu'on aura lu le livre".

La linguistique traditionnelle s'occupe surtout du langage parlé et déclare explicitement à propos du titre: "Such phenomena occur in written language only and thus fall outside language proper" (Jespersen, *Philosophy of grammar*, 1924, cité par Straumann, 1935, 37 note 2). La linguistique transformationnelle ne dépasse pas le niveau de la phrase et se borne à rendre compte des phrases grammaticales. La linguistique du discours s'essaie surtout à décrire les rapports de cohérence entre les différentes phrases d'un texte, se limitant à formuler des hypothèses spéculatives, auxquelles n'obéissent pas les rapports entre le titre et l'ensemble du texte. Citons deux exceptions: parmi les études structuralistes sur la grammaire discursive, il faut souligner l'intérêt pour le titre que Harweg manifeste dans ses travaux; dans le domaine de la grammaire discursive transformationnelle il faut mentionner Rieser 1971.

On voit que généralement parlant, ni la critique littéraire, ni la linguistique n'ont sérieusement posé les problèmes du titre. C'est pourquoi nous allons essayer de formuler quelques problèmes que pose le titre, afin de justifier l'objet de recherche et d'en circonscrire les limites.

Le premier problème qui se pose est celui de la **définition du titre**. Le mot titre s'emploie dans divers sens. Etymologiquement, il vient du latin "titulus", qui veut dire "inscription", "marque"; il désigne l'étiquette "appendue à l'extrémité du bâton (umbiculus) sur lequel s'enroulait la bande de papyrus qui constituait le volumen, elle dispensait de dérouler celui-ci pour connaître l'auteur de l'oeuvre ou la matière de l'ouvrage" (Hélin, 1956, 140; cf. aussi Volkmann, 1967, 1155). Les dictionnaires nous donnent les deux sens modernes du terme:

"Désignation du sujet traité (dans un livre): un nom donné (à une oeuvre littéraire) par son auteur, et qui évoque plus ou moins clairement son contenu" (Robert, 1970, 1788);

## 6 La marque du titre

“Inscription en tête d’un livre, indiquant la matière qui y est traitée, et ordinairement le nom de l’auteur qui l’a composé” (Littré, 1970, 1012).

La première définition couvre le sens étroit du mot titre et l’autre désigne plutôt la page de titre (cf. Hiller, 1958, 277 et Hélin, 1956, 140 note 2). Ni l’une ni l’autre de ces deux définitions ne couvrent parfaitement l’objet de recherche: le titre n’évoque pas toujours et nécessairement le contenu de son texte, ce dont le bibliographe ne cesse de se plaindre (cf. Meisner 1904); de plus, le titre peut désigner le genre ou la forme du texte au lieu de son contenu: *Journal*, *Mémoires*, *Drame*, *Chroniques*, etc. et il peut aussi s’inscrire en faux contre un genre: anti-roman, anti pièce, etc.; enfin, le texte ne porte pas nécessairement un titre qui lui est donné par son auteur: le texte, médiéval surtout, peut être anonyme; l’auteur, de Molière à Sollers, peut se cacher derrière un pseudonyme; et souvent c’est l’éditeur qui donne un titre à l’ouvrage.

EXEMPLES 3: L’auteur avant-gardiste se fait un devoir de choisir un titre qui est réfuté par le texte: *L’automne à Pékin* (Vian), *La cantatrice chauve* (Ionesco); *Poésies* de Lautréamont ne correspond guère à l’image traditionnelle de la poésie; *Récits complets* (Denis Roche), *Les lignes de la prose* (Pleyne) et *Prose pour des Esseintes* (Mallarmé) désignent des recueils de poésie (cf. Pleyne, 1968, 101-102); *L’histoire de la peinture en trois volumes* (Bénézet) est un recueil de poésie de 116 pages en tout. Les anti-textes portent depuis toujours des titres comme *Anti-Huguenot* (Reboul), *Anti-Mariana* (Roussel), *L’anti-roman* (Sorel), *Antimachiavel* (Frédéric II et Voltaire), *Anti-Romantique* (Saint-Chaman), *Antimémoires* (Malraux), *Anti-manuel de français* (Duneton et Pagliano). Denis Roche donne comme titre à une série de poèmes la date et le temps de composition (cf. Pleyne, 1968, 103), ce qu’avait fait aussi le groupe naturaliste en publiant *Les soirées de Médan*. Un texte de Derrida qui traite entre autres de l’imposture des titres et qui, pour cette raison, ne portait pas de titre est appelé par la rédaction de la revue *Tel Quel*, où ce texte parut, *La double séance*, parce qu’il donna lieu à deux séances du Groupe d’Etudes théoriques de *Tel Quel* (cf. Derrida, 1970, 3 note 1). *L’heptaméron* de Marguerite de Navarre doit son titre à Claude Gruget, qui publia ce texte (cf. François, 1964, ix; cf. sur les relations auteur-éditeur Sabatier 1971; sur l’édition en général cf. Schuwer 1977 et Cain e.a. éds. 1972).

Posons pour le moment que le titre est cette partie de la marque inaugurale du texte qui en assure la désignation et qui peut s’étendre sur la page de titre, la couverture et le dos du volume intitulé.

Un texte, disons, traditionnel ne peut pas commencer de n’importe quelle manière; il faut donc savoir quelles sont les conditions qu’un texte impose à son début, quelles sont les fonctions que peut remplir son titre et quels sont les rapports qu’il entretient avec le texte qu’il désigne. Le statut et la forme linguistiques du titre présentent également des problèmes: une description linguistique (syntaxique et sé-

mantique) s'impose. Puis, afin d'expliquer la circulation des titres dans une société et donc afin de préciser leur fonctionnement dans la communication, il faut analyser les conditions contextuelles pragmatiques de l'acceptabilité d'un titre. Voilà quelques problèmes, parmi d'autres, qui justifient pleinement, il nous semble, l'objet de recherche.

### 0.3 ÉTAT PRÉSENT DE LA "TITROLOGIE"

Si le titre est un élément négligé du texte, il n'est pas moins vrai qu'il a attiré de temps à autre l'attention des savants. Nous procédons donc à une inventarisation des types de recherches menées jusqu'ici.

**REMARQUE ET RENVOIS:** Nous laissons ici hors de considération les problèmes documentaires que pose le titre (cf. Escarpit 1976); le titre peut être analysé comme indicateur bibliographique (cf. Feinberg 1973), c'est-à-dire comme moyen pour renvoyer de façon précise, économique et élégante à un texte.

Nous ne parlons pas non plus ici des problèmes bibliographiques, bibliologiques et typographiques que pose le titre; sur la typographie du titre cf. avant tout de Vinne 1904 et aussi Bammes 1911, Bauer 1905, Berry et Johnson 1953, *Buch und Schrift* 1929, Bücher 1912, Johnson 1966, McKerrow 1972 (88-96), Schottenloher 1927, *id.* 1928, *id.* 1939, Sondheim 1927. Sur l'esthétique du titre cf. Alberti éd. 1965, Barbier 1973, Gray 1938, Johnson 1928, Lewis 1967, Nesbitt 1964, Pollard 1891. Sur la description bibliographique de la page de titre cf. Gaskell 1974 (322-335), McKerrow 1972 (127-154) ou *Regels voor de titelbeschrijving* 1971; pour les instructions typographiques servant à la composition de la page de titre cf. Théotiste Lefevre, *Guide pratique du compositeur* (cité et discuté dans de Vinne, 1904, 403-416), puis C.F. Gessner, *Handbuch der Buchdruckerkunst* (Leipzig, 1743) (cité dans Bammes, 1911, 40-42) et *Code typographique* (Syndicat National des Cadres et Maîtrises du Livre, de la Presse et des Industries Graphiques, Paris). On trouve des collections de fac-similés de pages de titre dans Alberti éd. 1965, Audin 1924, *id.* 1929, Bammes 1911, Barbier 1973, Bauer 1905, Claudin 1900, Gray 1938, Johnson 1928, Kapr 1963, Le Petit 1969, Lewis 1967, Lewis et Brinkley 1954, Morison 1925a, *id.* 1925b, Sondheim 1927, Steinberg 1974 et dans *The art of the printed book* 1973. Nous préparons la publication d'une analyse bibliologique (bibliographique, typographique) et sémiotique de la page de titre, qui constitue le complément de cette monographie (Hoek *en préparation*).

#### 0.3.1 La préhistoire de la "titrologie"

Avant la fin du XIXe siècle les rares indications sur l'art de l'intitulation sont surtout d'ordre prescriptif. Elles figurent par exemple dans les "artes poeticae" du Moyen Age, où l'auteur formule des conditions normatives auxquelles devrait répondre un titre approprié. Au IVe siècle Donatus, ainsi que Servius, recommandent de traiter le titre de l'ouvrage parmi d'autres sujets avant d'entamer son interprétation. Des

## 8 La marque du titre

remarques identiques sur la nécessité de l'étude du titre se trouvent chez Boethius et Konrad von Hirsau. Plus tard on demande aux auteurs de pourvoir eux-mêmes leurs oeuvres d'une introduction où ils traitent ces sujets; on en trouve la preuve dans l'introduction au *Paraclitus*, un poème didactique théologique du XI<sup>e</sup> siècle par Warnerius von Basel (cf. Curtius, 1948, 226). Un des premiers à attirer l'attention sur le titre est J.C. Scaliger dans son *Poetices libri septem* (Lib. III, Cap. 123) de 1561, qui présente une explication historique, fort obscure d'ailleurs, de l'habitude d'intitulation, et qui en décrit le but; il distingue l' "argumentum" du "titulus"; l' "argumentum" annonce le contenu du livre et contient au moins cinq éléments: "persona", "res", "actio", "locus", "tempus"; le "titulus" est l'inscription qui désigne le livre même (cf. Volkmann, 1967, 1147, 1165). En 1668 l'allemand Georg Trinkhus (ou Trinckaus) aurait publié à Iéna (cf. Volkmann, 1967, 1148) ou à Gera (cf. Bücher, 1912, 8) le premier livre consacré en entier au titre; cette *Dissertatiuncula de ineptis librorum titulis*, qui n'a jamais été retrouvée, doit contenir surtout des listes de titres curieux et peu appropriés aux textes qu'ils désignent. Un des premiers Français à s'occuper, sommairement il est vrai, de l'intitulation est le père Le Bossu dans son *Traité du poème épique* (1675). Il discute la provenance des titres des poèmes épiques et constate que c'est dans les Fables normalement l'ensemble des noms des héros et dans l'épopée le seul nom du héros principal qui figure comme titre (Le Bossu, 1714, 213). L'exemple d'Homère lui permet pourtant de déclarer que l'auteur peut trouver ailleurs aussi la matière pour son titre: l'*Iliade* au lieu de l'\* *Achilléide* et aussi la *Thébaïde* et la *Pharsale*. L'épopée est à distinguer de la tragédie: "Dans les Tragédies, où l'on met pour Titre le nom d'un Personnage, le Poëte y ajoute quelque chose, lorsqu'il fait plusieurs pièces sous le nom du même Héros" (*ibid.*, 214): *Hercules Furens*, *Hercules Oetaeus* (Sénèque); le titre de l'épopée ne désigne pas l'action car: "Il est arrivé plusieurs choses considérables à Médée, à Ulysse, à Enée, à Troye" (*ibid.*, 215). Dix ans plus tard Adrien Baillet publie ses *Jugemens des Savans sur les principaux ouvrages des auteurs* (1685-1686), qui contient un chapitre *Préjugés du Titre des Livres* où l'auteur demande que le titre du livre soit approprié au contenu; le titre doit être aussi juste, clair et naturel que possible:

"Le Titre d'un Livre doit être son abrégé, et il en doit renfermer tout l'esprit autant qu'il est possible. Il doit être le centre de toutes les paroles & de toutes les

pensées du Livre, de telle sorte qu'on n'y en puisse pas même trouver une qui n'ait de la correspondance & du rapport. (...) Le Titre d'un Livre est souvent la marque du jugement de son Auteur, & rien n'est plus ordinaire que de voir condamner ou approuver un Livre sur un simple Préjugé où son Titre nous aura mis d'abord. C'est pourquoi il est de la dernière importance pour la fortune d'un Livre & pour la réputation de son Auteur que son Titre soit juste, simple, naturel, modeste, en termes propres, sans figure, sans affectation, sans obscurité, sans équivoque, sans finesse, sans raffinement, sans fourbe, sans hablerie, sans fanfare, sans rodomontade, sans enflure, sans impertinence, sans expression ridicule, sans superfluité & sans aucun air qui soit rude & choquant" (Baillet, 1725, 489, 491).

De tels critères lui permettent de remplir cinquante pages, où il cite des titres qui n'y répondent pas, et de conclure: "En effet un Titre juste auquel un Ouvrage correspond parfaitement est quelque chose d'assés rare dans le Monde" (*ibid.*, 492).

NOTE: La majeure partie des considérations consacrées au titre avant le XXe siècle s'emploie à citer des titres mal appropriés au texte et à insister auprès des écrivains pour qu'ils choisissent un titre qui annonce correctement le contenu du texte: Joh. Gottl. Bidermann, recteur à Fribourg, écrit *De insolentia titulorum libraiorum Numburgi* (1743); Christian Jac. Wagen-seil publia *Von wundersamen Büchertiteln* in: *Literarische Almanach* (1827) (cf. Volkman, 1967, 1148), cf. aussi Georg Harrys, *Das Buch mit vier Titeln, um den Titulomanie Genüge zu leisten*, Hannover, 1826.

Le premier livre qui traite le titre comme problème littéraire est probablement *Critik der Titel, oder wie soll mann die Büchertitel einrichten? Ein Versuch zum Vortheil der Litteratur*, paru à Halle en 1804; l'auteur anonyme y expose les origines de l'intitulation dans l'Antiquité et cherche à distinguer le titre d'un texte littéraire du titre d'un texte scientifique et prend les normes de l'intitulation pour la première fois dans le langage du titre. A la fin du XIXe siècle on peut constater un intérêt croissant pour le titre, surtout dans le domaine bibliologique allemand (cf. Schmidt 1927 et les revues *Zeitschrift für Bücherfreunde* et *Börsenblatt für den deutschen Buchhandel*). Les considérations sur le titre sont de deux sortes: prescriptives et descriptives.

### 0.3.2 Les études prescriptives

Jusqu'au XIXe siècle les normes traditionnelles d'après lesquelles on juge un titre sont généralement acceptées par tous les usagers: auteurs,

## 10 La marque du titre

lecteurs, bibliothécaires, libraires, éditeurs, etc. Les prescriptions sont surtout les suivantes:

— **le titre doit se conformer au texte qu'il désigne**: le titre doit être approprié au contenu du texte (cf. Kleemeier, 1909, 3450); on stigmatise l'emploi de titres fallacieux; on interdit d'attribuer à un texte existant un nouveau titre et d'employer un titre existant pour intituler un nouveau texte (cf. § 5.2.5.2); le titre doit renseigner immédiatement le lecteur (cf. Bettmann, 1929, 188; Kothe, 1905, 8998); et surtout le bibliothécaire, ce protecteur de l'intitulation correcte, se plaint des difficultés que poserait un titre mal choisi et mal écrit (cf. Frankfurter, 1905, 230); et même lorsque Bücher (1912, 13) affirme que le titre ne rend pas nécessairement la quintessence du livre et n'en est que le nom, il s'empresse d'ajouter que cela ne le dispense pas d'être linguistiquement et logiquement correct et de dire vrai (*ibid.*, 16); et si le bibliologue se voit obligé de faire des concessions devant les titres abstraits des textes d'avant-garde, c'est toujours à contre-cœur (cf. Brandt 1951). Même de nos jours le rôle du titre n'a guère changé:

“Les titres anciens résumaient volontiers le contenu de l'ouvrage: leur longueur les rendait incommodes. Les titres modernes visent à combiner une fonction identificatoire et expressive: pratiques par leur brièveté, ils renseignent mal sur l'objet auquel ils réfèrent” (Laufer, 1972, 98).

— **le titre doit être bref, frappant, donc original, intéressant, surprenant** (cf. Brandt 1951; Bücher, 1912, 14, 33; Kleemeier, 1909, 3450; Kothe, 1905, 8999); rarement on se demande comment provoquer cet intérêt; d'ailleurs, la longueur relative du titre paraît moins importante que le souci d'offrir un titre qui provoque la curiosité du lecteur (cf. Mühlenweg, 1960, 3):

“Un titre doit être matériellement bref. (...) D'un point de vue objectif, il doit être concentré — contenir beaucoup d'information sous une petite morphologie — mais incomplet — créer une demande de supplément d'information que le lecteur ira chercher dans le texte” (Loffler, 1972, 89).

NOTE: Les auteurs eux-mêmes n'attachent pas toujours beaucoup d'importance à leurs titres; il faut mentionner ici les résultats d'une petite enquête, reproduits dans Moncelet (1972, 204-207), qui posait aux auteurs la question suivante: “Quelle importance accordez-vous au titre d'une oeuvre?”. La plupart répondaient consciencieusement qu'à leurs yeux elle était capitale, mais certains (par boutade?) étaient d'un autre avis:

— Jean Cayrol: “Aucune”;

- Félicien Marceau: “En ce qui concerne les romans et les pièces, je ne crois pas que le titre ait une importance capitale”;
- Francis Ponge: “Pas la plus grande importance”;
- Claude Simon: “Importance: Secondaire”.

Cf. aussi Jouhandeau (*La mort d'Elise*, Gallimard, 1978, 105): “Le titre est un indicatif. Il doit donner le ton. De très bons écrivains ne choisissent pas les titres convenables. Il entre dans ce choix une part de chance et aussi d'intuition, parfois refusée”. Pour Bergengrün (1960, 13) “Das eigentliche Merkmal eines Titels ist weder seine Qualität noch das von ihm Ausgedrückte. Es ist sein Rhythmus und nichts anderes”.

- **le titre doit être spécifique**; les titres ne doivent pas trop se ressembler; ils doivent être différenciés afin d'être facilement classifiables pour le bibliothécaire (cf. Bücher, 1912, 14; Kleemeier, 1909, 3450; Kothe, 1905, 8999).
- **le titre doit être clair**: comme au XVIIe et au XVIIIe siècles on demande au titre d'être simple et naturel (cf. Schottenloher, 1939, 176).
- **le titre doit attirer le lecteur**; souvent on attire l'attention sur la fonction publicitaire du titre; il doit être allègre et vif, racoler l'acheteur (cf. Bettmann, 1929, 188; Brandt 1951; Kiessling, 1929, 9).

Le philosophe résume toutes ces prescriptions:

“Daher soll der Titel bezeichnend und, da er wesentlich kurz ist, koncis, lakonisch, prägnant und wo möglich ein Monogramm des Inhalts seyn. Schlecht sind demnach die weitschweifigen, die nichtssagenden, die schielenden, zweideutigen, oder gar falschen und irreführenden Titel, welche letztere ihrem Buche das Schicksal der falsch überschriebenen Briefe bereiten können. Die schlechtesten aber sind die gestohlenen Titel, d.h. solche die schon ein andres Buch führt: denn sie sind erstlich ein Plagiat und zweitens der bündigste Beweis des allertotalsten Mangels an Originalität: denn wer deren nicht genug hat, seinem Buch einen neuen Titel zu ersinnen, wird noch viel weniger ihm einen neuen Inhalt zu geben fähig seyn” (Schopenhauer, 1913, 549).

Ces prescriptions valent, de nos jours, pour les titres de presse: “Les qualités d'un bon titre: court, précis, nerveux, et surtout parfaitement adapté à l'article” (Agnès et Croissandeau, 1979, 47).

### 0.3.3 *Les études descriptives*

A côté des considérations normatives nous rencontrons des descriptions, presque toujours d'ordre anecdotique et impressionniste, consacrées aux sujets suivants:

## 12 La marque du titre

– **la mode du titre**; l'hypothèse générale est que le titre reflète plus ou moins fidèlement le goût du jour et d'une façon plus générale la vie spirituelle d'une époque (cf. Arnold, 1901-1902, 141; Arnold, 1903-1904, 167; Bader, 1902-1903, 68; Bammes, 1911, 12; Bauer, 1905, 1; Fürst, 1900-1901, 1089; von Komorzynski 1903-1904; Meisner 1904; Mühlenweg, 1960, 3; Volkmann, 1967, 1149; cf. aussi §§ 4.1 et 4.5.2.4). Le romancier lui aussi reconnaît cette influence de la mode dans le choix de ses titres (cf. Bergengrün, 1960, 11). La même hypothèse est avancée à propos de l'emploi des noms propres figurant dans les titres (cf. Ostrop, 1918-1919, 219); la page de titre est conçue en entier comme un reflet de la conception de l'art (d'imprimer) propre à une époque (cf. Bogeng, 1929, 90; Sondheim, 1927, 10). Cette hypothèse a gardé son crédit jusqu'à nos jours:

“Au niveau des titres, on trouvera les notions qui s'affichent. On peut supposer que les interdits y pèseront plus lourd; mais aussi qu'on y trouvera les notions les plus valorisées par la civilisation. (...) on trouvera dans les titres des notions privilégiées par rapport à l'ensemble de celles qui constituent l'outillage mental de la société mise en cause. J'émettrai donc l'hypothèse suivante: la fréquence d'un mot au niveau des titres est signe du rayonnement licite de la notion qu'il exprime” (Flandrin, 1965, 939).

“It is interesting to note that when a novel title is conventionally abbreviated, the abbreviation often seems to reflect a judgment about what is the central point of the story. Thus Prévost's *Histoire du Chevalier des Grieux et de Manon Lescaut* has been shortened to *Manon Lescaut* and not *Le Chevalier des Grieux*; *Pamela or Virtue Rewarded* became *Pamela* while *Julie ou la nouvelle Héloïse* became *La Nouvelle Héloïse*” (Pratt, 1977, 61).

La bibliologie moderne s'en tient toujours fermement à l'hypothèse avancée (cf. Steinberg, 1974, 150, 152) et si l'histoire littéraire doute que le texte reflète fidèlement un mouvement littéraire, ses conclusions ne sont guère différentes:

“Und doch ist die Titelfassung, literarhistorisch betrachtet, ein wertvolles Zeugnis insbesondere für die Intentionen der Schriftsteller, für ihre Stellung zum Stoff und zur literarischen Tradition, für den von ihnen ins Auge gefassten Leserkreis, für dessen literarischen Geschmack und für den allgemeinen Wandel der Geschmacksrichtungen” (Volkmann, 1967, 1151).

– **l'imposture du titre** est son défaut principal, dit-on. Le bibliothécaire-bibliographe, fasciné par le titre imposteur, en fait consciencieusement collection, et, châtiement de leur insolence, les publie dans un

article (cf. von Gebhardt 1900, Hayn 1899-1900, Klenz 1923, Nestle 1905, Rumpf 1938; cf. aussi Hoek 1974); le bibliographe se plaint de ne pas pouvoir se fier même à une page de titre: "and if one may not accept the title-page at face, then where does credence leave off and madness begin?" (Blanck, 1966, 8).

— **la longueur du titre** (cf. § 0.3.2 et Moncelet, 1972, 86-89; pour la longueur des titres de film cf. Dubois e.a., 1970b, 96; pour celle des titres d'annonces cf. Haas, 1958, 216-217). Meisner (1904, 39) s'est amusé à trouver le titre le plus long (*Der wahrhafte Farbenkoch ohne Maske ...* Brünn, 1794, comptant 175 mots) et discute la longueur des titres du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle: sous l'influence des titres concis de Samuel Richardson (*Pamela, Clarissa Harlowe, Sir Charles Grandison*) les titres seraient devenus plus courts. Il avertit contre les titres trop courts comme *M.R.* (= *Meine Reisen*) ou trop obscurs comme *Das Buch ohne Titel* et contre les titres qui se restreignent à des signes de ponctuation. Si les premiers titres sont souvent assez longs, la tâche de rendre compte du contenu d'un livre est par la suite de plus en plus assumée par le titre secondaire et par le titre de chapitre, qui remplacent l'"argumentum" qui annonçait le contenu du livre (cf. § 0.3.1) et/ou la "proposition" (cf. Le Bossu, 1714, 215 sq) qui est cette première partie d'un texte où l'auteur propose ce qu'il va dire dans le corps de l'ouvrage. Au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, quand le titre secondaire lui est subordonné, le titre principal va de plus en plus prendre une fonction appellative. L'influence des titres de presse et celle des conceptions esthétiques du siècle des Lumières (cf. les titres de Richardson) font qu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle le titre a pris la longueur que nous lui connaissons (cf. Volkmann, 1967, 1305; Flandrin, 1965, 940; Mouillaud, 1968, 79). Au début du XX<sup>e</sup> siècle, le titre ne sera ni trop long ni trop concis (cf. Frankfurter, 1905, 239); les titres continuent à se faire de plus en plus courts et sont souvent réduits à quelques lettres: *H* (Sollers), *ε* (Roubaud), *W* (Perec), *Z* (Costa-Gavras), *S/Z* (Barthes), et même avant notre époque *C.R.D.N.* (Gide), *M* (Lang); d'autre part, il existe depuis les années soixante des titres qui s'incrovent en faux contre cette évolution en s'allongeant plus que d'habitude. *Quel petit vélo à guidon chromé au fond de la cour?* (Perec), *Oh'pa, pauvre'pa, maman t'a pendu dans le placard et moi j'en ai le cafard* (Kopit), *Bonjour! Bérenger! Comment ça va ce matin? Pas mal? Tant mieux!* (Kopit), qui rappelle la tragi-comédie de François Billeldoux *Comment va le monde, Mòssieu? — Il tourne, Mòssieu,* et *La persécution et l'assassinat de Jean-Paul Marat, représentés par le*

## 14 La marque du titre

*groupe de théâtre de l'Hospice de Charenton sous la direction de M. de Sade* (Peter Weiss); s'agirait-il surtout de titres de théâtre?

— la **thématique du titre**: souvent la description (impressionniste) du titre se concentre sur ses thèmes; le titrologue ne s'intéresse alors qu'aux titres qui comportent des noms de fleurs (par exemple von Komorzynski 1903-1904), ou qui sont d'une époque ou d'une région déterminées; très souvent il esquisse une histoire impressionniste du titre en quelques pages (cf. Arnold 1903-1904, Bader 1902-1903, Eckert 1936, Samuel 1931, Schulze 1952, Traumann 1907).

Des travaux descriptifs sérieux ont été effectués surtout dans trois domaines: philologie, linguistique et sciences littéraires.

— la **philologie** a surtout étudié les titres grecs, hébreux et allemands; le travail des philologues se concentre surtout sur l'étymologie, les origines, les variantes et la description bibliographique des titres (cf. Arnold 1901-1902).

RENVOIS 1: Pour les titres grecs ou latins cf. Nachmanson 1941, Schmalzriedt 1970, Ziliacus 1938; pour les titres hébreux cf. Berliner 1904, *id.* 1905, Cassel 1890; pour le titre au Moyen Age cf. Lehmann 1948 et 1953, Richter 1937; le Moyen Age anglais est traité dans Schröder 1938a; le Moyen Age allemand dans Denecke 1939, Schröder 1937, *id.* 1938b; pour les titres des *Psaumes* en éthiopien cf. Schneider 1970.

— la **linguistique** s'est surtout occupée des titres de presse et des titres d'annonces, dont la description d'inspiration souvent structuraliste a fait l'objet de multiples recherches.

RENVOIS 2: cf. pour l'analyse syntaxique des **titres de presse** et des titres publicitaires: Beugel 1969, Elwert 1968, Harweg 1968a (297-301), Leech 1966, Maurer 1972, Richter 1937, Sandig 1971, Straumann 1935, Sutter 1955; cf. aussi Dubois e.a. 1970a, 86-90 (rhétorique), Friedel 1965 (description fonctionnelle), Kaminker 1976 (typologie des lectures), Löffler 1972, Löffler-Laurian 1975 (lexicologie), Mahin 1924 (évolution historique et intérêt du titre de presse), Michael 1949 (description fonctionnelle), Mouillaud 1968 (sociolinguistique), Robberecht 1975 (syntaxe du titre), Turner 1972 (syntaxe du titre), de Vroomen 1970 (typographie fonctionnelle).

Le journalisme a toujours attaché une grande importance au titre de presse; ainsi Haas (1958, 219) nous rappelle que "dans les grands journaux d'information, les titres ne sont pas rédigés par les rédacteurs de la copie, mais par des spécialistes" (cf. aussi Agnès et Croissant-deau, 1979, 48). Pour les titres d'annonces cf. Bieri 1952, *Communications* 17 1971, Galliot 1955, Haas 1958, Péninou 1972, de Plas et Verdier 1974, Victoroff 1970.

Pour le reste, il existe quelques articles qui entament les problèmes théoriques de la description des titres: Furet et Fontana 1970 (sémantique historique), Hoek 1973 (*I-10*: grammaire du discours), Rey-Debove 1979 (sémiotique); on relèvera des remarques pertinentes dans Harweg 1968a, *id.* 1968b, *id.* 1971a, *id.* 1973 et dans Raible 1972.

– l'**histoire littéraire** connaît plusieurs travaux, surtout allemands, consacrés au seul titre de poème; ces travaux sont menés d'un point de vue historique et ont pour objet le recensement des types de titres de poèmes lyriques et leurs fonctions (cf. Hollander 1975, Kuhnen 1953, Levenston 1978, Rang 1925, Roskopf 1927, Wiegand 1942a, *id.* 1942b, Wilke 1955). Jusqu'ici le titrologue s'est peu occupé des titres de pièces de théâtre (cf. Minor 1904, Moncelet 1972, 106-108); ils constituent un problème spécial, parce que le titre d'une pièce est une des rares parties du texte dramatique qui n'est pas susceptible de dramatisation, mais qui est diffusée par d'autres moyens (billets d'entrée, affiches, programme, etc.); le problème du rapport entre le titre et le texte est éliminé dans la dramatisation. Dans le domaine romanesque on compte à peine deux ou trois travaux pour la littérature allemande de 1470 à 1914 (cf. Mühlenweg 1960 pour les titres romanesques de 1750-1914; Volkman 1967 pour les titres romanesques de 1470-1770; cf. aussi Elema 1972, Grevenstett 1909, Nagel 1905; Rothe 1969 pour le titre secondaire et Wieckenberg 1969 pour le titre de chapitre). Pour la littérature française ce sont surtout les titres du XVIII<sup>e</sup> siècle et ceux de quelques périodes des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles qui ont fait l'objet d'analyses.

RENVOIS 3: cf. Amossy et Rosen 1978 (titres surréalistes), Duchet 1973b (titres romanesques de 1815-1832), Fontana 1970a et *id.* 1970b (corpus "méthode" au XVIII<sup>e</sup> siècle), Furet 1970 (corpus "histoire" au XVIII<sup>e</sup> siècle), Grivel 1973b (143-185: titres romanesques de 1870-1880), Hoek 1972 (titres du Nouveau Roman), Hoek 1973 (11-52: titres romanesques de 1830-1835), Molino e.a. 1974 (titres de Jean Bruce), Moncelet 1972.

– la **critique** et la **théorie littéraires** sont les domaines où le titre a été le moins étudié; notre monographie espère combler cette lacune. Le groupe Mu a analysé les figures de rhétorique qui caractérisent les titres de presse (cf. Dubois e.a. 1970a, 86-90) et les titres de films (*id.*, 1970b, 94-102); signalons finalement quelques tentatives pour formuler une théorie du titre romanesque: introduction générale (cf. Schoolmeesters 1977), fonctions narratives (cf. Grivel 1973a, 166-175), vraisemblabilisation (cf. Hoek 1974), théorie sémiotique (cf. Grivel, 1973a, 175-181; Hoek, 1973, 1-10). Les recherches consacrées aux titres d'objets non (exclusivement) verbaux sont encore rares: Albera 1975, Blanchard 1977 et Dubois e.a. 1970b (titres de films), Butor 1969 et Caillois 1975, (peinture), Faust 1972 (Paul Klee), Fraenkel 1968 (musique), Kröll 1968 (Paul Klee), Lotman et Gasparov 1979, 85-87 et Moncelet 1972, 159-200.

Il faut finalement mentionner un roman allemand de Werner Bergengrün (1960), intitulé *Titulus. Das ist: Miszellen, Kollektaneen und fragmentarische, mit gelegentlichen Irrtümern durchsetzte Gedanken zur Naturgeschichte des deutschen Buchtitels oder unbetitelter Lebensroman eines Bibliotheksbeamten*; ce roman raconte la vie d'un bibliothécaire qui a eu l'idée d'écrire le chef d'oeuvre de sa vie, une typologie des titres qu'il rencontre quotidiennement. Malgré son caractère impressionniste, ce roman réussit non seulement à éveiller l'intérêt du public pour la problématique soulevée par le titre, mais aussi à proposer beaucoup de données empiriques qui aident à proposer une description sérieuse du titre.

## Préliminaires à une sémiotique du titre

Faire de la philosophie, c'est faire de la politique dans la théorie.  
(Althusser, *Réponse à John Lewis*)

### 1.0 PLAN

Ce chapitre comprend deux parties: les préliminaires méthodologiques (§ 1.1) et les préliminaires sémiotiques (§ 1.2).

### 1.1 PRÉLIMINAIRES MÉTHODOLOGIQUES

Nous justifions ici l'objet de recherche (§ 1.1.1) et la méthode suivie (§ 1.1.2); ensuite, nous considérons brièvement les problèmes méthodologiques que posent la description de l'objet (§ 1.1.3) et son impact idéologique (§ 1.1.4).

#### 1.1.1 *L'objet de recherche*

Au début de cette monographie il est indispensable de définir et de valider le terrain de recherche (le titre) et la méthode d'investigation (la sémiotique). L'objet de cette sémiotique appliquée est constitué par un domaine assez particulier: l'ensemble de signes linguistiques (mots, phrases, voire textes) qui peuvent figurer en tête d'un texte pour le désigner, pour l'identifier, pour en indiquer le contenu global et pour allécher le public visé. Nous considérons le titre comme un texte, souvent déformé, peu grammatical et fort condensé, mais par-

fois aussi parfaitement régulier, se composant d'une phrase complète (*Les lauriers sont coupés*, Dujardin) ou, rarement, d'une série de phrases enchaînées. Le titre n'est donc pas vu comme une partie intégrante du co-texte (cf. §§ 4.2 et 4.2.1).

NOTE: Le terme "co-texte" est emprunté à Petöfi 1971 pour indiquer ici l'ensemble de phrases qui suivent ou qui devraient suivre le(s) titre(s) mentionné(s) à la page de titre. Le co-texte est ainsi l'équivalent du texte dépourvu de son titre. Le terme "contexte" désigne l'ensemble de facteurs verbaux (intertextuels) et non verbaux (situationnels) qui jouent dans le procès de communication et qui se trouvent hors du texte en question (cf. van Dijk, 1972, 39). Les phrases enchaînées se présentent surtout dans les titres de textes plus anciens (XVe et XVIe siècles) et dans leurs titres de chapitres; cf. par exemple ceux de *L'heptaméron* (M. de Navarre) ou de *L'hystoyre et plaisante cronique du petit Jehan de Saintré et de la jeune dame des Belles Cousines* (A. de La Sale) (cf. Kristeva, 1970, 45 sq) (cf. § 2.1 NOTE 2).

Etant donné qu'il est probable que le texte, plutôt que la phrase ou le mot, doit être conçu comme le signe (trans-)linguistique originel (cf. Dressler, 1972, 3; Hartmann, 1971, 10), on s'explique que le titre conçu comme texte circule indépendamment du co-texte qu'il annonce et programme.

Décrivons maintenant l'objet de recherche en précisant a) le statut méthodologique des exemples cités, b) le domaine linguistique et c) l'époque de leur production, d) le genre littéraire dont ils relèvent.

(a) Nous visons à décrire les invariants du titre et non pas les caractéristiques spécifiques d'une période ou d'un genre déterminés. Les exemples de titres ont une valeur purement observationnelle; ils permettent de formuler des hypothèses, dont l'ensemble constitue le modèle général du titre. La généralité est atteinte à travers une spécificité qu'il faut appeler partielle, parce que l'ensemble des titres observés montre rarement l'homogénéité indispensable à un véritable "corpus". Lorsqu'il arrive de temps à autre que l'analyse d'un groupe de titres un peu plus homogène fournit des résultats plutôt spécifiques, ces résultats sont d'ordre hypothétique, dans la mesure où nous retraçons les universaux du titre. Les exemples ont donc un statut méthodologique purement inductif: l'extrapolation à laquelle nous procédons en érigeant les résultats obtenus au statut d'hypothèses sur la structure universelle du titre, est un pas nécessaire, méthodologiquement, et risqué, pratiquement, parce que les hypothèses formulées doivent sans doute par la suite être complétées et modifiées à partir de résultats de recherches à effectuer sur des corpus précis et homogènes, qui ont une valeur non pas exemplaire mais représentative. La spécificité ne pourra toutefois être établie que sur la base d'une comparaison

entre le modèle général que nous prétendons fournir ici et les résultats obtenus sur ces corpus. La spécificité d'un tel corpus devra sémiotiquement être décrite aux quatre niveaux syntaxique, sémantique, sigmatique et pragmatique; nous pouvons déjà émettre l'hypothèse selon laquelle cette spécificité se situera surtout au niveau sémantique; d'une époque à l'autre, le titre change plus rapidement de caractéristiques sémantiques (les thèmes du titre) que de caractéristiques syntaxiques (son ellipticité, sa structure nominale) ou de caractéristiques pragmatiques (sa fonction publicitaire, son effet idéologique). **Somme toute, nous pouvons provisoirement considérer les résultats obtenus comme décisifs dans la mesure où ils se rapportent à une époque déterminée, et comme hypothétiques dans la mesure où ils décrivent les invariants du titre.**

REMARQUE 1: La méthode préconisée dans cette monographie n'est pas celle du corpus à proprement parler. Nous la rejetons pour les raisons méthodologiques suivantes: cette méthode inductive n'est pas conforme à notre but, qui n'est pas de faire des investigations sur un ensemble strictement délimité mais plutôt de décrire les invariants du titre; en outre, il est permis de douter de la validité du procédé en soi. Les recherches en théorie de la science ont suffisamment démontré l'impact que constitue le choix d'un corpus pour la méthode et pour ses résultats; la délimitation d'un corpus décide d'avance des résultats: on n'y trouvera pas autre chose que ce qu'on y a mis. Une grammaire ne saurait être déduite à partir d'un corpus (cf. Seuren, 1975, 21); somme toute, la méthode et l'objet se déterminent réciproquement: "la méthode est nécessaire pour construire l'objet; mais la juridiction de la méthode est elle-même subordonnée à l'existence de l'objet" (Macherey, 1970, 17).

(b) A première vue, rien ne distingue la structure d'un titre français de celle d'un titre anglais ou allemand, sauf évidemment les différences qui découlent de la formulation dans le langage objet. Quoiqu'il ne paraisse pas évident a priori qu'il existe des différences notables entre des titres provenant de domaines linguistiques différents, nous aurons quand même la prudence de limiter la validité des résultats de cette recherche aux titres formulés en français. Si nous choisissons des titres français, c'est simplement pour des raisons de commodité; la présente étude ne vise aucunement à décrire la spécificité du titre français d'une certaine période.

REMARQUE 2: Un texte français ne porte pas nécessairement un titre français. On connaît l'engouement de Verlaine pour les titres anglais, par exemple dans une partie des *Romances sans paroles* intitulée *Aquarelles*, qui comporte les poèmes suivants: *Green, Spleen, Streets, Child wife, A poor young shepherd, Beams*.

La matière signifiante du titre n'est d'ailleurs pas nécessairement restreinte à la matière linguistique seule. Une typologie du titre basée sur la **nature de la matière signifiante** comprend quatre catégories:

(1) les titres dont la matière signifiante est d'ordre **linguistique**; c'est évidemment le cas le plus fréquent; dans cette monographie nous précisons leurs structures, leurs références et leurs fonctions.

(2) les titres dont la matière signifiante est empruntée à des **langages artificiels ou formels**; cela se présente dans le cas des titres constitués par des chiffres, qui peuvent désigner des textes individuels dans un recueil, et également des titres sigles qui ne sont pas des abréviations de mots et qui ne peuvent donc être reliés directement à la langue naturelle: *ε* (Roubaud), *S/Z* (Barthes), *H* (Sollers) (cf. Rey-Debove, 1979, 699).

(3) les titres dont la matière signifiante est d'ordre **iconique**: titres rébus, titres images, etc.: *Contes bruns* par (image d'une tête à l'envers) (Balzac, Chasles et Rabou).

(4) les titres dont la matière signifiante est d'ordre **diacritique**, comme les signes de ponctuation (points d'interrogation, points d'exclamation, tirets, etc.), qui servent à la démarcation typographique et qui peuvent servir de titres (cf. Meisner, 1904, 41); on citera par exemple le cas de Hugo qui intitule ? un des poèmes des *Contemplations* (III, xi).

(c) Les observations se rapportent surtout à des titres du **XIXe et XXe siècles**. Nous répétons que les résultats ne décrivent pas la spécificité des titres de cette période; en principe, ils valent également pour des périodes moins récentes, disons depuis l'invention de l'imprimerie à la fin du XVe siècle. Une telle date est évidemment approximative, car les titres des siècles précédents que notre description couvre parfaitement ne sont pas rares.

(d) Si nous citons surtout des titres réputés **romanesques**, on constatera que nous ne nous interdisons pas la référence occasionnelle à d'autres types de textes; au besoin nous avons puisé un peu partout des exemples de titres, dont l'existence pouvait déjà être induite des observations. Vu que notre but est de décrire les invariants du titre en général et non pas la spécificité du titre fictionnel voire romanesque, on comprend que des emprunts à d'autres genres que le romanesque sont non seulement justifiés mais même souhaitables. Nous basons nos propositions sur des analyses de certains groupes de titres romanesques (ceux du roman français entre 1830 et fin 1835 et ceux du Nouveau

Roman) qui servent d'illustrations. La prédilection pour le genre romanesque que montre notre travail s'explique comme suit.

Pour servir à la description des invariants du titre, le **titre romanesque** constitue un matériel plus profitable que d'autres types de titres par son **universalité** et son **rendement idéologique**. Nous supposons que la lecture de n'importe quel type de texte s'effectue plus ou moins par analogie avec la lecture d'un texte romanesque; la lecture de tout type de titre est fortement influencée par celle du titre romanesque. L'universalité de ce type de lecture est assurée par l'Ecole, l'Eglise, l'Administration, la Publicité, le Journal, bref, par tous les "appareils idéologiques d'Etat" (Althusser), qui fonctionnent à base de récits et de mythes (cf. Hoek, 1978b, 44-45): "ainsi, on le voit, la société et le fonctionnement de chacun s'appuient foncièrement, de mille manières, sur toutes sortes de récits oraux ou écrits" (Ricardou, 1974, 113). Or, l'avènement du roman coïncide avec l'arrivée au pouvoir de la classe bourgeoise au début du XIXe siècle. Le roman se trouve être le moyen d'expression le plus répandu dans la société libérale et est fortement lié à sa structure même; **le texte de fiction est la parole de classe de la bourgeoisie** (cf. Grivel, 1973a, 338): "LE ROMAN EST LA MANIÈRE DONT CETTE SOCIÉTÉ SE PARLE, la manière dont l'individu DOIT SE VIVRE pour y être accepté. Il est donc essentiel que le point de vue "romanesque" soit omniprésent, évident, intouchable" (Sollers, 1968b, 228). Ce n'est donc pas un hasard si le roman est devenu au cours du XIXe siècle le type de texte qui jouit de la plus grande diffusion et du plus gros tirage.

RENVOI: Troubnikoff (1972, 97) constate pour la France qu'en 1970 sur 100 lecteurs de livres, dont 41,5% n'avaient aucun ouvrage en cours de lecture, 33,5% lisaient des romans (d'aventures, sentimentaux ou littéraires). De 1960 à 1970 la production en titres de la rubrique littérature générale a évolué de 4430 à 8882 (*ibid.*, 108). Dans la répartition de la production en exemplaires, les romans figurent en 1970 à une première place avec 112.781.482 exemplaires, nombre qui représente à son tour plus de la moitié de l'ensemble des exemplaires produits en France (*ibid.*, 112-113). On suppose d'ailleurs que le règne du roman était à son apogée autour de 1970: "En ce qui concerne le contenu, il est par exemple probable que, dans les années à venir, se confirmera un certain recul ou tout au moins une certaine métamorphose de la littérature de fiction. C'est sans doute que la littérature informationnelle – essai, reportage, histoire, vulgarisation – répond mieux aux besoins d'un public dont les horizons se sont soudain élargis" (Barker et Escarpit, 1973, 15).

Le roman peut remplir un **service de classe** pour trois raisons: d'abord, il constitue un genre non suspect, parce que la "récitivité" y est plus purement présente qu'ailleurs; ensuite, il est relativement récent et

## 22 La marque du titre

donc peu entaché d'influences antiques ou de traditions classiques (cf. Coulet, 1970, 67; Pernoud, 1967, 45); finalement, le roman prend dès son origine la suite immédiate du genre historique, censé dire vrai et il est donc par là particulièrement apte à présenter la fiction sur le mode du vrai (cf. Badel, 1969, 196; Pernoud, 1967, 69).

La prépondérance du roman peut être constatée également dans l'influence qu'exerce son titre depuis toujours sur les écrits non fictionnels; ce qui n'a rien d'étonnant, vu que le titre fictionnel appartient avec le titre non fictionnel à un seul type de titres, celui du **titre livresque** qui s'oppose au **titre slogan** (manchettes, publicité, graffiti, etc.) (cf. Harweg, 1968a, 298).

**DÉMONSTRATION:** De Vries 1958-1959 a signalé l'usage de doter des textes non fictionnels de titres fictionnels chez Aulu-Gelle déjà, auteur des *Nuits Attiques*, usage qu'il réproouve formellement. L'explication de son titre par Aulu-Gelle lui-même ("Nos... ex ipso loco ac tempore hibernarum vigilarium *Atticas Noctes* inscripsimus", cité *ibid.* 90) appelle chez de Vries le commentaire suivant: "Gellius' eigen vondst is en blijft gezocht" (*id.*); cf. aussi Compagnon, 1979, 300. Cet usage s'est perdu plus ou moins au début de notre siècle (cf. Frankfurter, 1905, 240) et jusqu'à nos jours on continue à réclamer aux travaux scientifiques des titres qui délimitent rigoureusement le sujet traité, exigence à laquelle la littérature n'aurait pas à se plier (cf. Hélin, 1956, 147). Parfois, des influences particulières sont immédiatement repérables: l'édition d'une série de cours de J.L. Austin sur la philosophie du langage intitulée *Sense and sensibilia* parodie spirituellement le titre du célèbre roman de Jane Austen *Sense and sensibility*; parfois aussi on trouve des titres mi-fictionnels mi-scientifiques: *Subjekt, Präsuppositionen, mein Freund Falk und das Ungeheuer von Loch Ness* (Utz Maas), *Interpretative semantics meets Frankenstein* (McCawley), *Interpretive semantics meets the Zombies* (Katz); nous empruntons à Moncelet (1972, 27) quelques exemples français de titres fictionnels couvrant un co-texte non fictionnel: *La polka des canons* (Lanoux), *La voie royale* (Viallaneix), *La mer et les prisons* (Quilliot), *Les sandales d'Empédocle* (Magny), *L'oeil vivant* (Starobinski), etc. Dans les titres plusieurs genres se trouvent ainsi mélangés; Guido Arbizzone (communication personnelle, 1978) signale des genres comme la biographie romancée (*Messalina*), l'historiographie ou les traités, livres de préceptes etc. (*La valige smarrita*, livre de modèles épistolaires; *Il corriere svaligiato*, pamphlet; *Spada d'onore*, traité de chevalerie), où le non fictionnel s'est déguisé en fictionnel; un tel emprunt vise bien entendu à racoler les lecteurs.

### 1.1.2 La méthode hypothético-déductive

Une fois l'objet désigné, il faut stipuler la méthode qui paraît le plus apte à nous faire arriver au but de nos recherches: l'analyse de la structure syntaxique et sémantique, de la portée et des fonctions de l'objet en question, afin de parvenir à la description de la **structuration sémiotique** et du **fonctionnement socio-historique** (cf. Vernier, 1974, 38). A cette fin, la méthode inductive propre au sondage d'un corpus

ne saurait nous convenir, nous optons pour une méthode **hypothético-déductive**, qui paraît dans une recherche empirique comme la nôtre le plus apte à garantir la scientificité, parce qu'elle part de l'établissement d'un certain nombre d'hypothèses sur un phénomène de la réalité; l'ensemble cohérent et consistant d'hypothèses constitue une théorie, qui doit être empiriquement falsifiable (cf. Popper 1973). Une **théorie scientifique** peut se concevoir comme un **système métasémiotique**, c'est-à-dire comme un système qui donne des instructions permettant la construction de systèmes sémiotiques particuliers, par exemple celui du titre (cf. Gopnik 1977).

**DÉVELOPPEMENT:** Les étapes suivantes doivent globalement être distinguées:

(a) la **problématisation**: on isolera un problème, le phénomène de l'intitulation d'un texte (cf. chap. 0).

(b) l'**observation**: c'est la partie inductive de notre recherche. L'observation empirique est une activité systématique, dans la mesure où elle répond à des critères délimités par la problématisation, et où elle conduit à autre chose qu'à la triviale constatation de la présence d'un phénomène. L'observation mène au stade suivant:

(c) l'**hypothétisation**: dans cette étape déductive le chercheur déduit des observations empiriques certaines hypothèses dont l'ensemble constitue une **théorie**, qui rend compte des phénomènes observés, à condition de se plier à certaines contraintes, à savoir: la cohérence, la consistance (y compris l'élégance et l'économie du discours), l'explicitation et la falsifiabilité des hypothèses, de façon à éviter équivoques, contradictions, détours et affirmations incontrôlables. Une **théorie sur les invariants du titre est donc un ensemble cohérent d'affirmations sur une partie de la réalité** (le phénomène de l'intitulation), comprenant des **généralisations ayant valeur de loi et empiriquement vérifiables**. Une telle théorie veut être un moyen scientifique moderne pour rendre compte de certains phénomènes non éclaircis encore (cf. Bense, 1962, 11).

(d) la **falsification**: dans ce stade il s'agit de confronter les hypothèses énoncées avec des phénomènes du même genre non encore observés. La confrontation avec de nouveaux faits, voire avec de nouvelles théories ou hypothèses, peut mener à la correction ou la révision de la théorie et même à son rejet total ou partiel.

(e) l'**évaluation**: on juge si la théorie permet suffisamment de rendre compte des faits observés. Si cela est le cas, la théorie reste valable jusqu'à sa prochaine correction ou éviction.

Toutefois, la description d'une telle méthode pose bien moins de problèmes que son application: il existe très peu de travaux en sciences humaines qui soient à l'épreuve d'une critique méthodologique vigilante. Est-ce qu'ils renoncent pour autant à la scientificité? Nous croyons qu'il faut dans l'état actuel des choses se contenter de s'approcher le plus possible des limites utopiques constituées par les conditions méthodologique stipulées. Pour les problèmes de méthodologie et de théorie de la science, nous renvoyons aux travaux suivants: pour une approche néo-positiviste Stegmüller 1969 et *id.* 1970; pour une approche matérialiste Badiou 1969, Klaus 1972b et Sandkühler éd. 1975. Dans le domaine de la linguistique on citera Bach 1966, Dressler 1969, Kristeva éd. 1971, Ruwet 1968, Wunderlich 1979 et Wunderlich éd., 1976. Pour la théorie et l'histoire de la littérature, des précisions ont été apportées par van Dijk 1970, Kibédi Varga 1974, Pasternack 1975, van Rees 1974, *id.* 1975, van Rees et Verdaasdonk 1974, Schmidt 1970-1971, *id.* 1973a et Verdaasdonk 1974-1975.

## 24 *La marque du titre*

NOTE: Le terme de rendre compte, utilisé jusqu'ici malgré son équivocité, demande à être précisé. Au fond, ce terme signifie deux choses à la fois: "décrire explicitement" – c'est le sens qu'on donne à ce terme en grammaire transformationnelle –, mais aussi "expliquer". On pourrait croire que dans une théorie qui décrit et explique un phénomène il manque précisément ce qui fait la force d'une théorie, sa capacité de prédiction. Or, Stegmüller (1969, 154) a pu conclure à une conformité structurale de l'explication et de la prédiction: si le phénomène P se présente d'abord et qu'on trouve ensuite des hypothèses A, B, C, ... qui éclaircissent ce phénomène, il est question d'une explication de P; si, par contre, les hypothèses sont données d'abord et qu'il s'ensuive un phénomène P, il est question d'une prédiction. De plus, Toulmin (1973, 113-114) affirme que "l'idée de 'prédiction' repose sur l'idée d'explication au lieu de la définir. La science est principalement un effort pour comprendre; elle désire rendre le cours de la Nature non simplement prévisible mais intelligible; cela signifie qu'elle recherche des systèmes rationnels de connexion, grâce auxquels on peut attribuer un sens au cours des événements"; "rendre compte" des titres veut donc dire quelque chose comme *décrire afin de les rendre signifiants, afin de leur attribuer une signification*. La nature même des explications à fournir est d'ailleurs pour quelque chose dans cette confusion de termes, étant donné que ces explications n'ont jamais la force de loi, ne sont jamais nomologiques mais tout au plus probabilistes (cf. Stegmüller, 1969, 83).

### 1.1.3 *Description et explication*

Dans la recherche scientifique deux activités distinctes se trouvent souvent mélangées: la **description** et l'**explication** (cf. Stegmüller, 1969, 76-78; van Rees et Verdaasdonk, 1974, 110-111). La description a pour but de répondre à la question du COMMENT: comment est le titre, comment est sa structure linguistique, comment est son fonctionnement littéraire, comment est sa relation au texte, comment est sa relation au lecteur? L'explication vise à répondre à la question du POURQUOI: pourquoi la structure est-elle telle qu'elle est, pourquoi fonctionne-t-elle telle qu'elle le fait? (cf. Stegmüller, 1969, 76; van Rees, 1974, 158). Les deux activités sont complémentaires: la description ne peut remplacer l'explication, ni l'explication la description. La description précède logiquement l'explication, parce que la description d'un phénomène peut se faire indépendamment de son explication, tandis que l'explication doit être fondée sur les résultats de la description (cf. Stegmüller, 1969, 77; Wells, 1966, 213). La description contient donc déjà en germe l'explication: "c'est le *comment* qui explique, non le *pourquoi* qui s'y trouve toujours impliqué" (Sollers, 1968b, 219).

REMARQUE: Il faut se garder de prendre le terme **description** dans le sens que lui donne Todorov (1967, 7): "la seule façon de justifier l'existence d'un discours scientifique sur la littérature est d'opposer dès le départ la science à la description". Todorov (1968b, 99)

distingue deux attitudes vis-à-vis de l'oeuvre littéraire: la première considère la littérature "comme un discours qu'il faut connaître pour lui-même", tandis que dans la deuxième "on part de ces manifestations particulières que sont les oeuvres pour arriver à des structures (ou propriétés, ou essences, etc.) abstraites, qui forment le véritable objet de ce type de réflexion" (*ibid.*, 101). Et Todorov, étant d'avis que "ce n'est pas l'oeuvre littéraire elle-même qui est l'objet de l'activité structurale" (*ibid.*, 102) mais plutôt sa littéarité, rejette la description de l'oeuvre littéraire (cf. *ibid.*, 100; Todorov, 1967, 7). On voit pourtant mal comment des connaissances sur la littéarité doivent être acquises, dans l'optique de Todorov, en dehors de la description, à moins que ces connaissances ne soient acquises directement, ce qui n'est pas le cas dans la tradition structuraliste. Cf. van Rees, 1974, 158: "Ce qui est à réfuter comme étant non-scientifique, ce n'est pas tant la démarche descriptive en soi, mais c'est l'approche "emphatique" des herméneuticiens et des phénoménologues, qui prétendent avoir une connaissance directe de leur objet"; cf. aussi Hendricks, 1973, 87 sq.

Or, nous croyons que les deux attitudes vis-à-vis de l'oeuvre littéraire constituent deux phases distinctes, dans la recherche, qui doivent être complétées par une troisième, le but n'étant en fin de compte ni la description du texte, ni celle de sa littéarité mais bien plutôt une explication de son fonctionnement socio-historique.

#### 1.1.4 *Méthodologie et idéologie*

La théorie qu'on se forge en respectant les étapes indiquées, a pour but de faire comprendre les phénomènes problématisés non pas tellement dans leur essence mais dans leur fonctionnement socio-historique et idéologique. Il serait faux de croire que le travail scientifique mené dans cette optique puisse ne pas être le produit d'une certaine **vision du monde**; le travail théorique ne peut jamais être innocent, mais doit toujours être démystifiant: "une lecture marxiste du fait littéraire ne peut pas, en effet, ne pas être une lecture démystificatrice, et par là militante. Parce que toutes sous-tendent ou justifient une pratique et en particulier une pédagogie, il n'est pas de critique, il n'est pas d'histoire littéraire innocente. Toutes véhiculent, visent à transmettre, et en tout état de cause transmettent une vision du monde relative à une idéologie, donc à des intérêts. Même – surtout – lorsqu'elles prétendent à ces vertus: neutralité scientifique, élégance sans problème, sérénité de bonne compagnie. Toute histoire littéraire, toute critique vise et sert à quelque chose. Toute histoire littéraire, toute critique, d'une manière ou d'une autre, *avoue*, fût-ce en creux" (Barbérís, 1971, 17; cf. aussi Kosing, 1975, 11, ainsi que Laitko, 1975, 96 et, pour une application, cf. Hoek 1980b).

L'objet de la science est globalement constitué par les rapports que **l'Homme entretient avec le Monde** (cf. Kosing, 1975, 6); l'objet de notre recherche est de voir non seulement pourquoi le titre a telle **structure**, telle **fonction**, mais encore quel en est l'**avantage** tant par